



Saint-Pierre Le Genévrier



MON LIVRET D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT



DITEP

(ITEP- SESSAD- SEP)

IME (TSA)

(Accueil de jour - UEMA - SESSAD)



Le livret d'accueil est écrit selon la méthode Facile A Lire et à Comprendre (FALC), pour rendre accessibles les informations destinées aux jeunes et à leurs familles.



MON LIVRET D'ACCUEIL



Une photo
ou une
image

Ce livret d'accueil est à :

J'ai : ans

Je suis entré(e) à Saint-Pierre Le Genévrier le :



MOT D'ACCUEIL

Séverine CORBLIN,
Directrice



Bienvenue à Saint-Pierre Le Genévrier.

Notre objectif est que TU puisses réussir ton intégration dans tous les domaines de ta vie. Pour cela nous allons travailler avec toi et tes parents autour d'un projet personnalisé.

Ton implication constitue donc un axe important dans ton parcours de soins et d'accompagnement personnalisé. Je compte sur toi !

BIENVENUE

A SAINT-PIERRE LE GENEVRIER

Tu viens pour la première fois ?

Et tu te poses des questions ?



Pour découvrir ton nouvel espace et ses règles, tu as :

- Un livret d'accueil,
- Un règlement de fonctionnement.

Ces documents te donnent une idée du fonctionnement de l'établissement.

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?

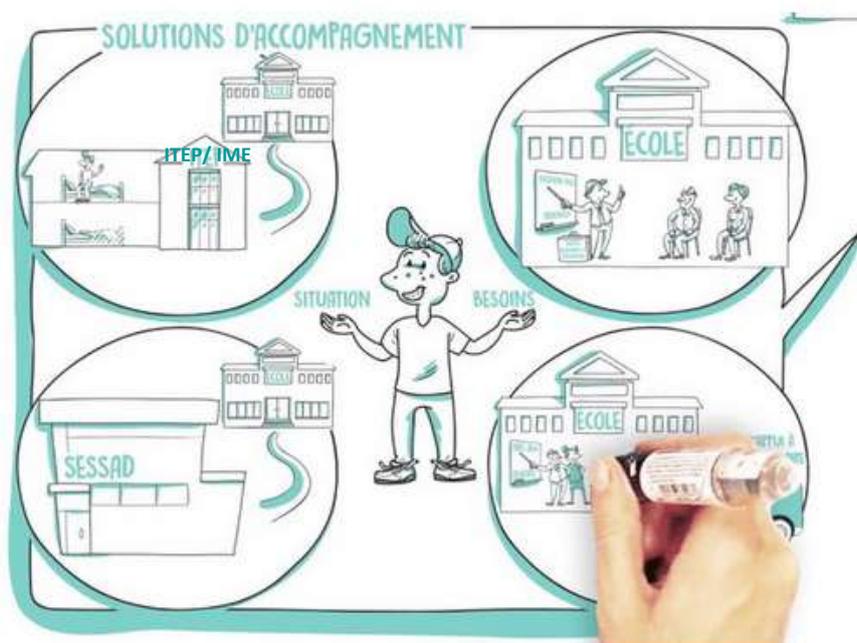
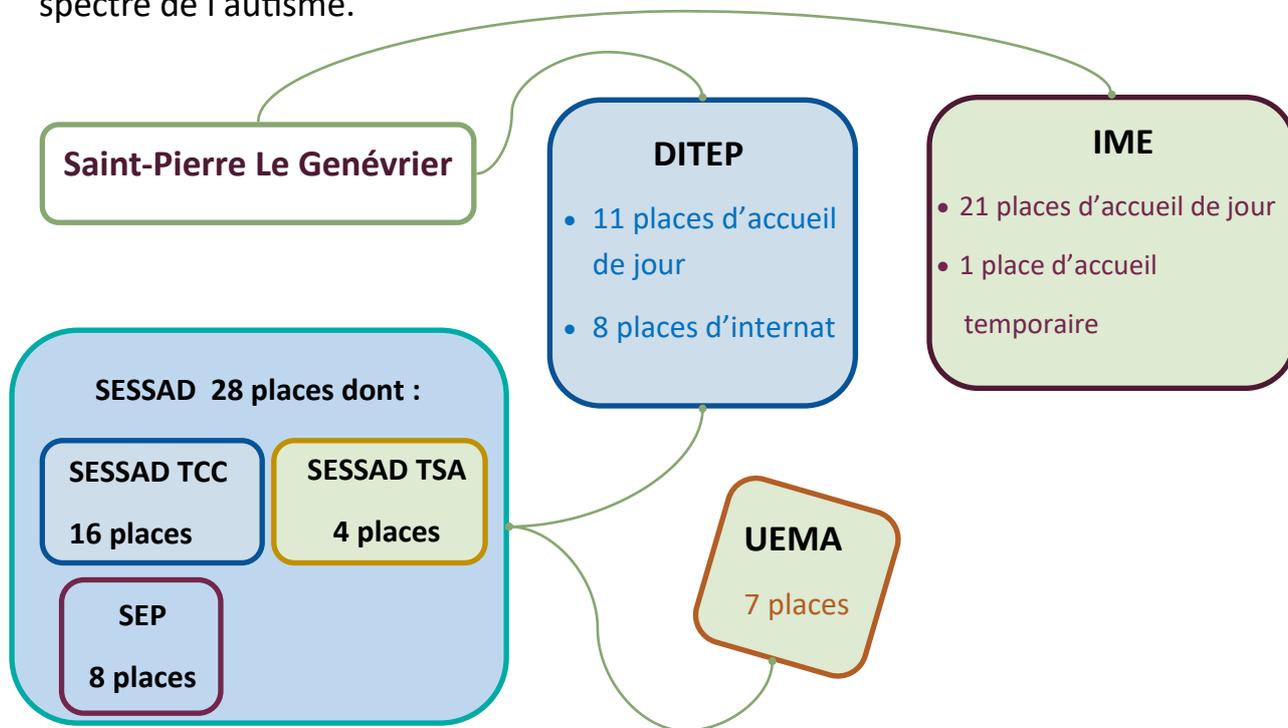
EXPLICATIONS DES MOTS DIFFICILES

- ➔ **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées.
C'est une maison dans le département. Les parents peuvent y demander des aides selon tes besoins.
- ➔ **PP** : Projet Personnalisé.
C'est un document qui fait le bilan et l'évolution de ton parcours. Il est fait avec toi et tes représentants légaux.
- ➔ **DITEP** : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique.
- ➔ **IME** : Institut Médico-Éducatif.
- ➔ **DEMI INTERNAT** : Tu viens à Saint-Pierre Le Genévrier pour la journée et tu y manges.
- ➔ **INTERNAT** : Tu peux faire des soirées et dormir dans l'établissement (1 à 4 nuits par semaine).
- ➔ **SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile.
Tu arrives après tes cours pour des rendez-vous et des ateliers spécifiques.
- ➔ **INCLUSION** : C'est quand ta scolarité est partagée entre ton école/ collège et Saint-Pierre Le Genévrier.



➔ C'EST QUOI SAINT-PIERRE LE GENEVRIER ?

C'est un établissement qui accompagne les enfants de 4 à 20 ans qui ont des troubles du comportement, des difficultés psychologiques ou des troubles du spectre de l'autisme.



L'objectif est de te permettre d'acquérir, selon tes besoins et de façon adaptée, les outils nécessaires pour ta vie future.

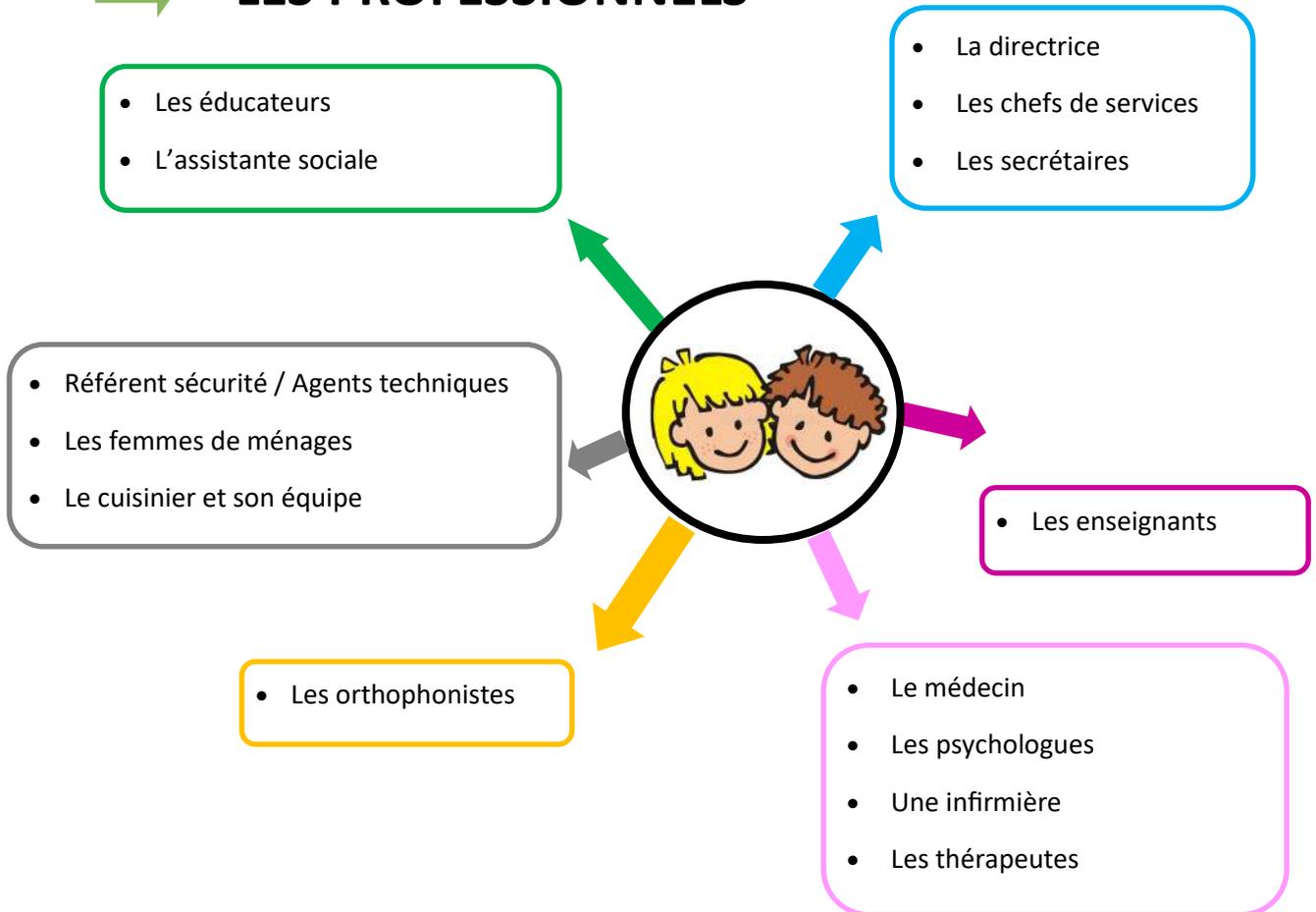
IMPLANTATION

L'établissement Saint-Pierre Le Genévrier est situé dans le quartier de Courbessac à Nîmes.

Celui-ci possède un grand jardin et plusieurs bâtiments te permettant de t'épanouir et de profiter des nombreux ateliers auxquels tu as accès.



→ LES PROFESSIONNELS



LES PROFESSIONNELS T'AIDENT :

Dans ta scolarité,



À faire les choses seul (prendre le transport, prendre soin de toi...),



À découvrir tes qualités,

À aller vers les autres (activités culturelles, sociales, sportives...),



À avoir confiance en toi.





QUI PEUT T'ACCOMPAGNER DANS TON PROJET ?



Le but est de t'aider selon ton rythme et tes capacités !

*Les informations sont dans ton PP
(Projet Personnalisé)*



➔ CE QUE JE PEUX FAIRE

| | | |
|---|---|--|
| Article 1  | J'ai le droit au respect de ma personne <ul style="list-style-type: none"> • J'ai le droit d'être différent • Je dis à un adulte quand on m'embête ou qu'on se moque de moi |  |
| Article 2  | J'ai le droit au respect de ma vie privée et de mon intimité <ul style="list-style-type: none"> • J'ai le droit au respect de mon espace personnel • Je peux être pris en photo ou filmé avec mon accord et celui de mes parents |  |
| Article 3  | J'ai le droit à un accompagnement individualisé <ul style="list-style-type: none"> • J'ai le droit à un accompagnement adapté à mes besoins et mon âge • J'ai le droit d'être vu avec mes parents pour mon projet personnalisé d'accompagnement (PPA) |  |
| Article 4  | J'ai le droit d'être informé(e) <ul style="list-style-type: none"> • J'ai le droit d'être informé de mon projet • J'ai le droit de connaître les actualités de l'ITEP (les travaux, les projets...) |  |
| Article 5  | J'ai le droit de donner mon avis et de m'exprimer <ul style="list-style-type: none"> • J'ai le droit de dire ce que j'aimerais faire (jardinage, stage...) • Je peux parler et être écouté • Mes parents peuvent voir d'autres parents de l'association des parents |   |
| Article 6  | J'ai le droit à la confidentialité <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement protège mes informations personnelles dans un endroit fermé à clé • Les professionnels ne répètent pas aux autres jeunes ce que je leur dis |   |

➔ CE QUE JE NE PEUX PAS FAIRE

| | | |
|--|--|--|
| Article 12  | Pour ma santé <ul style="list-style-type: none"> • Je ne dois pas fumer dans les bâtiments • Je ne dois pas consommer de l'alcool ou de la drogue |  |
| Article 13  | L'utilisation du téléphone <ul style="list-style-type: none"> • Je ne dois pas utiliser mon portable lors des activités sans l'accord d'un adulte |  |
| Article 14  | Les biens personnels <ul style="list-style-type: none"> • Je ne dois pas voler, casser les objets • Je ne dois pas voler les biens de l'établissement |   |
| Article 15  | Les relations sexuelles <ul style="list-style-type: none"> • Je ne dois pas avoir de relations sexuelles dans l'établissement |  |
| Article 16  | Pour ma sécurité et celle des autres <ul style="list-style-type: none"> • Je ne dois pas apporter des objets dangereux (couteaux, allumettes...) • Je ne dois pas agresser (taper, insulter, menacer...) les autres |   |

DROITS SUR TES DONNÉES

Tes données sont protégées par la réglementation RGPD. C'est une loi qui indique que tes informations personnelles sont gardées et sécurisées !

Protection des données médicales et secret professionnel

Les données médicales sont transmises au Médecin de l'établissement et sont protégées par le secret médical.

Les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus tous les salariés de Saint-Pierre Le Genévrier.



Je m'assure que les données collectées servent bien l'objectif prévu

L'établissement dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des jeunes accueillis. Les informations recueillies lors de la constitution du dossier sont enregistrées informatiquement et sont réservées à l'équipe accompagnante.

TON AVIS COMPTE !

LA PRÉSENCE D'UN CVS (Conseil de Vie Sociale)

Le Conseil de Vie Sociale est un groupe d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions dans le but d'améliorer ton quotidien (l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités et animations, le fonctionnement des services, les projets et les travaux d'équipement, la nature et le prix des services rendus).



Un résumé t'es donné pour t'informer.



**2 ENFANTS SONT ÉLUS
POUR TE REPRÉSENTER**



AUTRES SERVICES

La restauration

| LUNDI 04/07/2022 | Mardi 05/07/2022 | Mardi 06/07/2022 | Jeudi 07/07/2022 | Vendredi 08/07/2022 |
|------------------------------------|--|---|---|------------------------------|
| Concombres saucis au fromage blanc | Rizotto de thon et toast | Torta florentine | Salade maison | Salade de tomates au localik |
| Sauces de boeuf au curry | SALADES à la sauce tomate | Salade chaude de chèvre | Riz de boeuf à l'ail doux | Filet de merlu et citron |
| Facoulet (patates ou Riz) | Fromage fondu | Yacult nature | Courgettes farcies | Pommes poêlées |
| Edam | Abricots | Compote de pommes et biscuit petit beurre | Tartine blanche | Yacult aromatisé |
| Crème dessert chocolat | | | Gâteau chocolat maison | Melons |
| Tarte au thon et à la tomate | Salade de pommes de terre aux fines herbes | Bellanes vinaigrette au cresson | Mousses de légumes vinaigrette à la moutarde à l'ancienne | |
| Salade chaude de chèvre | Jambon blanc | LOIS: Riz aux coeurs petits pois légumes carottes | Pommes de terre | |
| Yacult aux fruits | Crêpe de carottes | | Fromage à tartiner | |
| Salade de fruits exotiques | Poté oignon rotorc | Fromage | Fromage à tartiner | |
| | Coupe de fruits rouges | Entrecôte caramel | Sauces tomates confites | |

Le repas de midi est pris sur place avec en priorité des produits frais. Les menus sont affichés chaque semaine.

Les repas sont préparés sur place.

Une commission menu se réunit 3 fois par an pour fixer le contenu des repas et leurs suivis.

Les transports

C'est un taxi ou un éducateur qui t'amène à Saint-Pierre Le Genévrier. Parfois nous demandons à tes parents de t'accompagner.

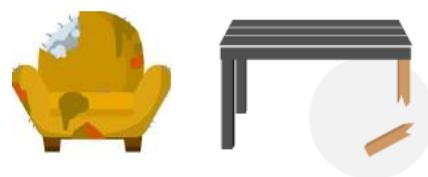


DROITS ET INFORMATIONS

Assurances

L'établissement a une assurance en Responsabilité Civile.

La Responsabilité Civile couvre les blessures que tu peux causer à un camarade. Tes parents doivent également avoir leur propre assurance Responsabilité Civile. Cette assurance te sera utile pour t'aider à rembourser les frais de réparation pour des dégâts que tu aurais réalisés.



Orientation et facturation

Après la demande de tes parents, la Maison Départementale de la Personne Handicapée (M.D.P.H.) a proposé de t'orienter vers un établissement spécialisé pour t'aider.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) paie ton séjour à Saint-Pierre Le Genévrier. C'est elle qui assure la prise en charge des dépenses de santé et garantit ton accès aux soins.

Ce sont l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et l'Education Nationale qui assurent le contrôle de l'établissement pour te permettre une meilleure prise en charge.

➤ Accès aux informations



Ton dossier ne peut être consulté ou obtenu auprès de la Direction que si tu en fais la demande par écrit.

En cas de mécontentement, la possibilité est donnée de :

- Prendre rendez-vous avec la Directrice,
- De te faire aider par des personnes qualifiées.

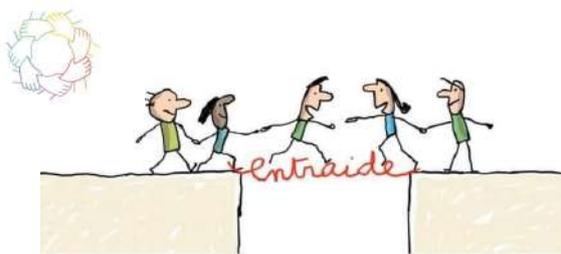


➤ La personne qualifiée

Tu peux faire appel à une personne qualifiée si tu en as besoin.

La personne qualifiée informe, aide et accompagne l'utilisateur afin de lui permettre de faire valoir ses droits : le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, et de la sécurité.

Elle sollicite, signale aux autorités les situations désagréables et assure un lien entre l'utilisateur et l'établissement. La personne qualifiée a un rôle de médiateur, de soutien et d'information. Son intervention est réalisée en toute discrétion.



DROITS ET OBLIGATIONS DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Tu peux interpellier les professionnels de l'établissement quand tu en ressens le besoin.

La Direction, les thérapeutes et les éducateurs sont à ton écoute et peuvent te recevoir avec ou sans ta famille.

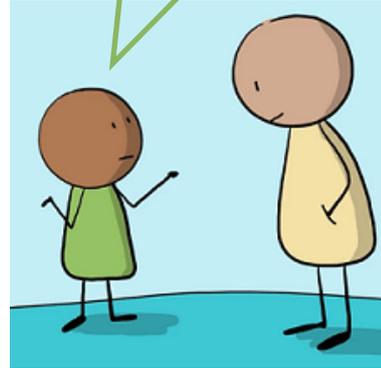
Des rencontres avec différents professionnels de l'établissement sont réalisées tout au long de l'année. Ces rencontres sont essentielles pour construire avec toi ton projet.



➔ SI TU AS UN PROBLEME ?



Je peux parler à un adulte



➔ QU'EST-CE QU'ON FAIT ICI ?

Je vais à l'école



Je fais du sport !

Dans mon école OU à l'école de l'établissement



Je fais plein d'activités tout au long de la journée



Pour t'aider à exprimer tes émotions, tu as des espaces à ta disposition et des rencontres avec la psychologue,
 Pour exprimer ce que tu ressens (le théâtre de l'échange, le psychodrame...),
 Pour te détendre, te poser....



Tu peux faire des sorties en dehors l'établissement afin de te familiariser avec le monde qui t'entoure.



L'entre aide est importante !



À la fin de la journée, tu dors où ?

- Tu vas dormir dans ta maison.
- Tu peux dormir à l'internat.

L'internat est ouvert 4 soirs dans la semaine (lundi, mardi, mercredi et jeudi).



➔ INFORMATIONS UTILES :

RESPONSABLES DE L'ÉTABLISSEMENT :

Madame CORBLIN, Directrice de l'établissement

Madame CAUFFRIER, Chef de service de l'IME-TSA-UEMA

Monsieur CHARAIX, Chef de service du DITEP (ITEP-SESSAD-SEP)

Les horaires de fonctionnement de l'établissement sont les suivants :

Pour les enfants internes : **du lundi 8h30 au vendredi 13h00.**

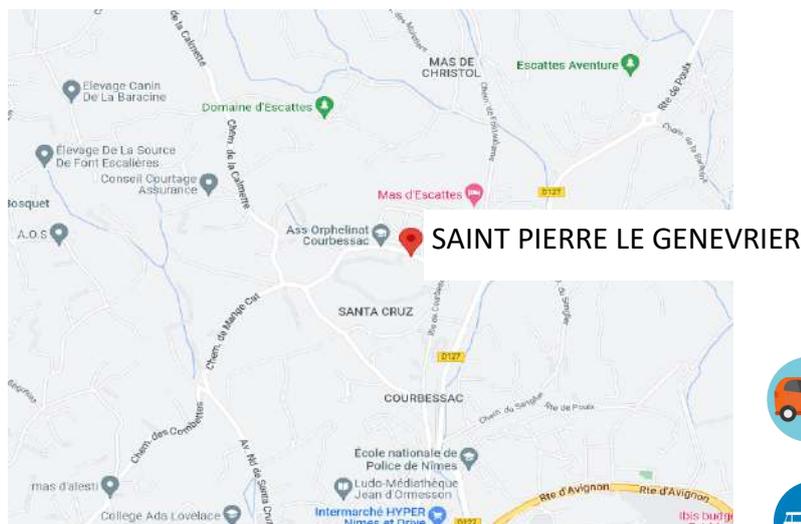
Pour les enfants demi-internes :



| | | | | |
|---------------------|--------------|-----------------|--------------|---------------------|
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| 8H30 - 16H00 | | | | 8H30 - 13H00 |

Ces horaires de fonctionnement sont susceptibles d'être modifiés.

EN DEHORS DE CES HORAIRES ET EN CAS D'URGENCE, TU SERAS DIRIGÉ VERS UN NUMÉRO D'ASTREINTE : 06 30 97 17 25 (Uniquement par téléphone de 06h00 à 23h00).



165 CHEMIN FONT DE L'ABBÉ, 30000 NÎMES

MOYENS D'ACCES :



Quartier Courbessac
(A9 sortie Nîmes-Est)



Prendre le bus ligne 10 et
descendre à l'arrêt : Courbessac.



préside :



L'**Institut Saint-Pierre**, situé à Palavas, est un établissement de soins de suite, de réadaptation et de médecine pédiatriques prenant en charge des enfants et des adolescents d'Occitanie.



Le **Humanlab Saint-Pierre** a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap en apportant des solutions techniques, concrètes et adaptées à leurs besoins.

Formation Innov Saint-Pierre est un centre de formation à destination de professionnels de santé.



L'**ITEP, le SESSAD et l'IME Saint-Pierre Le Génévrier**, situés dans le Gard, accompagnent des jeunes atteints de troubles du comportement et de troubles du spectre autistique.



L'**ITEP et le SESSAD Saint-Pierre Millegrand**, situés dans l'Aude, accompagnent des jeunes atteints de troubles du comportement.

L'association **Améthyste** accompagne des adolescents présentant des troubles du neuro développement à Palavas.

Plus de 300 professionnels qualifiés s'investissent au quotidien dans les différents établissements et dispensent des soins et prises en charge innovants et de haute qualité.



Saint-Pierre Le Génévrier, 165 Chemin de Font l'Abbé, 30 000 NÎMES, Tél : 04.66.68.79.00

DITEP et SEP : cse@legenevrier.fr

IME et SESSAD TSA / UEMA Soleiado : cseted@legenevrier.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://associationsaintpierre.com/les-structures/saint-pierre-le-genevrier/>